



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-90 R**
Objet : **Avenant n°1 Mission**
Contrôle Technique pôle culturel

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Madame le Maire rappelle le Marché de maîtrise d'œuvre signé septembre 2023 avec le bureau d'étude MG CONCEPT INGENIERIE.

Le contrat initial pour les éléments de mission APS élargie APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET et AOR se basait sur un montant de travaux de 2 000 000.00 € HT, en 2 tranches travaux.

Le PRO-DCE de juin 2024 sur la requalification du Haut de ville et Alexandre Didier ainsi que celui d'octobre 2024 sur l'avenue Charles de Gaulle a été élaboré en intégrant des prestations supplémentaires par rapport à la consultation, prestations proposées au stade APD et validées par la maîtrise d'ouvrage,

Au stade PRO/DCE le coût prévisionnel des travaux est de 3 385 329,50 € HT décomposé en plusieurs phases :

- Phase 1 : Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle : 782 292,50€HT
- Phase 2 : Travaux de requalification du Haut de ville et de l'Avenue Alexandre Didier : 2 603 307,00 €HT

Le forfait de rémunération est donc revu pour prendre en compte les nouveaux coûts prévisionnels de travaux et de découpage de l'opération en 2 phases

Le Montant de l'avenant est de 58 876,50 € HT, le nouveau montant du marché passe donc de 101 200,00 €HT à 160 076,50€ HT. Le % d'écart introduit par l'avenant est de 58 %.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 05 mai 2025,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant avec le bureau d'étude MG CONCEPT INGENIERIE
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget opération 0205.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOUD

